



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Interdiction de faire des feux à ciel ouvert

Le 19 juin, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé de modifier l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la modification du territoire touché par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. L'ensemble de la MRC de Maskinongé est concerné par cette interdiction.

Cette interdiction concerne également les feux d'artifice et nous demandons aux citoyens de Saint-Élie-de-Caxton de ne pas faire usage de pièces pyrotechniques. Avec les températures élevées des derniers jours, les risques d'incendie sont extrêmes. Une simple étincelle peut déclencher un feu de forêt.

Benoît Gauthier, directeur général

[Lire le communiqué de la SOPFEU du 19 juin 2020](#) concernant cette interdiction
[Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert ?](#)

INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES
SUR SOL DE TERRE BATTUE
OU DE GRAVIER SONT PERMISES

